

REGLEMENT DU JEU

« max vous offre votre liste au père Noël »

Article 1 :

NOUVELLE VAGUE, Société anonyme au capital de 20 040 000 Euros immatriculée au RCS de Brest sous le numéro 818 371 726, ayant son siège social 1 rue Louis Lichou au Relecq Kerhuon (29480), agréée en qualité d'établissement de paiement, organise le mercredi 12 décembre 2018 un jeu visant à offrir le remboursement d'une liste d'achats dans la limite de 500 euros.

Article 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exclusion des salariés et représentants de Nouvelle Vague et des personnes vivant sous leur toit.

Article 3 :

L'annonce du jeu se fera :

- via un flyer distribué par max les jours précédents l'animation.
- via 1 post émanant du compte Facebook de max « @aumaxpourmoi », max étant le nom commercial de Nouvelle Vague.

Pour participer au jeu, il est nécessaire de :

- De télécharger l'application max
- D'être client max et souscrire à la carte de paiement
- D'écrire à max via le chat de l'application et de rentrer le code communiqué par l'équipe max le 12 décembre 2018 entre 13h et 17 h

Chaque participant peut participer une seule fois.

Article 4 :

Le gagnant du jeu sera tiré au sort. Le tirage au sort aura lieu le mardi 18 décembre 2018. Ce tirage au sort aura pour but de faire gagner 1 participant. Le gagnant sera informé par le chat de l'application entre 19 décembre 2018 et le 29 décembre 2018.

Article 5 :

Présentation du lot à gagner : remboursement à hauteur d'un montant maximum de 500 euros TTC d'une liste d'achats sur présentation des factures acquittées entre le 01 décembre 2018 et le 15/01/2019. Le remboursement sera effectué par un virement sur le compte max ouvert au nom du gagnant exclusivement.

Article 6 :

Le lot n'est ni cessible, ni modifiable. Le gagnant devra se manifester auprès de Nouvelle vague au plus tard le 03/01/2019 et présenter les justificatifs avant le 15/01/2019. A défaut, le gagnant sera réputé avoir définitivement renoncé à se faire attribuer le lot et Nouvelle Vague pourra le conserver.

Article 7 :

Nouvelle Vague se réserve aussi le droit de modifier, de suspendre, d'interrompre ou d'annuler le jeu en cas de force majeure ou si des raisons indépendantes de sa volonté l'y contraignaient, ou plus généralement si les circonstances l'exigeaient, sans avoir à fournir aucun avertissement ni aucune justification. Pour de tels faits, sa responsabilité ne saurait être recherchée.

Article 8 :

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement accessible sur notre site max.fr notamment à partir du lien figurant dans le post du jeu. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par un représentant de Nouvelle Vague.

Article 9 :

Le règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Il sera aussi disponible lors de l'animation auprès des équipes max.